



## 15ème législature

<b>Question N° : 296</b>	<b>De Mme Brigitte Kuster ( Les Républicains - Paris )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; arts et spectacles</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Un nouveau pacte culturel pour le théâtre</b>	<b>Analyse &gt; Un nouveau pacte culturel pour le théâtre.</b>
Question publiée au JO le : <b>01/08/2017</b> Réponse publiée au JO le : <b>12/06/2018</b> page : <b>5019</b>		

### Texte de la question

Mme Brigitte Kuster rappelle à Mme la ministre de la culture qu'en marge du festival d'Avignon, un conflit a opposé les directeurs des centres dramatiques nationaux (CDN) à la directrice générale de la création artistique. Cette dernière a estimé que le modèle économique du théâtre public était « à bout de souffle » et qu'il fallait encourager les passerelles avec le secteur privé. Au cœur de la polémique, la proposition du rapport Bonnell (non publié à ce jour) qui préconiserait de ponctionner la billetterie des théâtres publics pour financer le fonds de soutien du théâtre privé. Une démarche qui suscite la très vive hostilité des directeurs des CDN, déjà confrontés à la stagnation des crédits publics qui leur sont alloués, au point que ces derniers en appellent désormais au président de la République pour créer « un nouveau pacte culturel ». Elle lui demande quelle réponse, puisqu'en l'espèce sa position n'apparaît pas clairement, elle entend leur apporter et comment soutenir, d'autre part, plus efficacement le théâtre privé.

### Texte de la réponse

Aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, la volonté de décentralisation culturelle a amené à la création des premiers centres dramatiques nationaux sur le territoire français, pour développer la production et la diffusion théâtrale dans les régions, avec le souci de toucher tous les publics. Depuis soixante-dix ans, c'est une œuvre majeure qui a été accomplie par les artistes, les auteurs, les techniciens, par tous les acteurs de la décentralisation théâtrale sur les territoires, pour qu'à travers eux, la République française rende possible l'existence d'un théâtre exigeant accessible au public le plus large. Aujourd'hui, les centres dramatiques nationaux reflètent toute la richesse, toute la vitalité de la création dramatique, dans la diversité de ses esthétiques, contribuant au rayonnement culturel de la France. Ces maisons d'artistes sont un pilier essentiel du service public de la culture en faveur de la création théâtrale et de l'accès de tous les citoyens aux pratiques artistiques et culturelles, sur l'ensemble du territoire national. S'agissant des moyens financiers qui leur ont été alloués, près de 1,6 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la loi de finances 2016 ont pu être versés au début de l'exercice budgétaire 2017. Ces crédits ont été répartis selon des critères objectifs, directement liés à la situation des structures qui ont pu en bénéficier. Ainsi, une grande part a été affectée à la transformation statutaire des trois derniers centres dramatiques régionaux (Vire, Tours, Saint-Denis de La Réunion). L'État a confirmé la montée en capacité des nouveaux théâtres de la Comédie de Saint-Étienne et du Théâtre des Quartiers d'Ivry. Le reste des mesures nouvelles a été réparti, pour un tiers, au renforcement des capacités financières de ceux des centres dramatiques nationaux pour lesquels l'État n'atteint pas le seuil de 50 % du financement public, bénéficiant à neuf théâtres ; les deux autres tiers ont permis de consolider le disponible artistique de neuf centres dramatiques nationaux particulièrement fragilisés. Par ailleurs, durant l'exercice budgétaire, des redéploiements de crédits ont permis d'apporter un soutien à plusieurs

autres structures fragilisées. En 2018, l'État continuera de porter une attention soutenue aux centres dramatiques nationaux, notamment à ceux dont la subvention est inférieure à 50 % du financement public. Le développement des actions en faveur de la jeunesse et l'amplification de la diffusion des œuvres dans les zones blanches de la culture constituent également des priorités de la ministre de la culture. Concernant le théâtre privé, le ministère de la culture soutient son activité depuis plus de cinquante ans en abondant, avec la Ville de Paris, le mécanisme interprofessionnel de redistribution de la taxe fiscale affectée dont bénéficient les théâtres privés parisiens et les tourneurs du secteur privé (3,646 M€ de subvention annuelle). Le ministère de la culture apportera un soutien complémentaire à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) en 2018, qu'il espère à parité avec un engagement supplémentaire de la Ville de Paris, après avoir dégagé une aide exceptionnelle complémentaire de 200 K€ fin 2017. Face aux fortes mutations du secteur et suite à la dégradation de la situation financière de l'ASTP, une réflexion de prospective professionnelle et économique a été confiée en janvier 2017 à Monsieur René Bonnell afin d'identifier les leviers qui permettraient de garantir la pérennisation de son action, notamment son mécanisme de garantie de déficit, et de proposer différentes hypothèses d'évolution des dispositifs existants pour répondre au mieux aux besoins des théâtres privés tout en assurant une solidarité interprofessionnelle. Le travail d'analyse de l'opportunité et de la pertinence de la mise en œuvre des préconisations a débuté de façon conjointe entre les services du ministère de la culture, la Ville de Paris et le bureau de l'ASTP. La piste d'une taxe sur la billetterie des théâtres subventionnés au profit du soutien au théâtre privé ne fait pas partie des options.